

Accueil de loisirs Fontaine d'Ouche



Accueil extrascolaire :

Le mercredi de 12h00 à 19h00.
Les vacances de 7h00 à 19h00.

Accueil à la journée, demi-journée, avec ou sans repas

Scannez-moi :



Toute l'information
de l'accueil de
loisirs à portée de
main !



06.11.93.37.40



alsh.csfontainedouche@pepcbfc.org



1 allée du Roussillon - 21000 Dijon



www.pepcbfc-educationloisirs21.org

Modalités d'inscriptions

Pour s'inscrire :

Pour un accueil les mercredis et/ou pendant les vacances, il est nécessaire de créer ou mettre à jour votre dossier famille sur le site de la ville de Dijon (www.dijon.fr) :

Rubrique « Dijon au quotidien » - « Enfance, petite enfance » -
« Accueil de loisirs »

Vous devez ensuite vous rapprocher de la direction de l'accueil de loisirs pour remplir un contrat d'engagement, disponible sur notre site internet.

Echéance de réservation ou d'annulation :

7 jours pour les mercredis et les vacances scolaires.

temps d'accueil et de permanences

temps d'accueil

Les temps d'accueil enfant-parent sont les suivants :

07h00-9h15, 11h30-12h00, 13h30-14h00, 17h00-19h00

Ces temps permettent de déposer ou de venir chercher votre enfant. Ce sont aussi des horaires de permanences où vous pouvez rencontrer l'équipe de direction afin de déposer le dossier d'inscription complété et échanger autour du bien-être de votre enfant.

Horaires de permanences

Les mardis et les jeudis en semaine scolaire de 09h00 à 12h00.

Le coin des enfants

L'actualité de l'accueil de loisirs

Suivez notre actualité en consultant :

- notre site internet www.pepcbfc-educationloisirs21.org
Rubrique "Enfance-jeunesse" - "ALSH péri et extrascolaire"
- notre page Facebook : PEP CBFC - Education et Loisirs 21

